

Marine MARTEL-AMIEL, Grégoire PETUAUD-LETANG Notaires associés

12 Avenue Charles de Gaulle – Porte N
31130 BALMA



ATTESTATION

JE SOUSSIGNÉ Maître Grégoire PETUAUD-LETANG, Notaire associé de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée dénommée « CAP NOTAIRES – LETANG, AMIEL & ASSOCIÉS », titulaire d'un Office Notarial sis à BALMA (Haute-Garonne), 12, avenue Charles de Gaulle, porte N, dont le numéro CRPCEN est 31116,

CERTIFIE ET ATTESTE :

1°) Qu'aux termes d'une promesse de vente, reçue par mes soins le 26 décembre 2024, la **COMMUNE DE SAINT-ETIENNE-DE-TULMONT**, Autre collectivité territoriale, située dans le département de Tarn-et-Garonne, dont l'adresse du siège est à SAINT-ETIENNE-DE-TULMONT (82410), 4 rue de la Mairie, identifiée sous le numéro SIREN 218201614.

A conféré à la société dénommée **SOCIETE OLIVIER DUBOIS**, dont le siège est à GARGAS (31620) 485 chemin de la Bourdicole, identifiée au SIREN sous le numéro 821940137 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE.

Ayant la faculté de se substituer toute personne physique ou morale qu'il lui plairait,

La faculté d'acquérir si bon lui semble, le **BIEN** ci-dessous identifié :

Sur la commune de **SAINT-ETIENNE-DE-TULMONT (82410)**,

Lieudit Brugues Nord

Deux parcelles de terre en nature de terrain à bâtir.

Figurant à la matrice cadastrale savoir :

Section	N°	Lieudit	Surface
AE	13	BRUGUES NORD	01 ha 32 a 20 ca
AE	14	BRUGUES NORD	01 ha 29 a 52 ca
			Total surface : 02 ha 61 a 72 ca

Tél : 05.61.83.23.87 - etude@balma-cap.notaires.fr

Membre de l'association agréée du Conseil Supérieur du Notariat
Tout paiement supérieur à 3.000,00 euros doit être effectué par virement bancaire

2°) Qu'aux termes dudit acte, il a notamment été stipulé ce qui suit littéralement retranscrit :

« (...

11°) Obtention d'un permis de construire

Règles générales : La réalisation des présentes est soumise à l'obtention par le **BENEFICIAIRE** d'un permis de construire exprès devenu définitif et exécutoire (purgé de tout recours et droit de retrait) et autorisant sur le **BIEN** objet de la présente convention, l'opération suivante :

Construction de trois ateliers mécaniques :

- le premier couvrant une surface d'environ 1.500 m² à usage : d'expertise, lavage, nettoyage, cabines photo,

- le deuxième couvrant une surface d'environ 1.500 m² à usage : de mécanique, peinture, débosselage, bureau,

- le troisième couvrant une surface d'environ 800 m² à usage de : mécanique rapide, showroom de vente.

L'emprise des bâtiments est de 4.055 m².

La surface perméable :

* de la voirie est de 53.702 m²

* des stationnements est de 57.792 m²

Les espaces verts couvrent une surface de 12.741 m².

Le nombre de places de stationnement est le suivant :

- 4.249 dont 664 utilitaires

- 69 places à usage du personnel

- 65 places affectées à l'atelier méca ERP

- 101 places pour la location.

L'ensemble du parc devant être couvert de panneaux photovoltaïques.

Le tout tel que matérialisé sur le plan établi par le cabinet AUGUSTA Ingénierie, dont le siège est à LAMONTJOIE (47310), 3 route d'Astaffort, le 13 juillet 2022, demeuré ci-annexé.

Au sens de la présente promesse, un permis est exécutoire dans les conditions fixées par le code de l'urbanisme et lorsque le démarrage des travaux est autorisé au titre des législations indépendantes de l'urbanisme (code de l'environnement, code forestier, code du patrimoine, code rural, etc...).

D'ores et déjà, le PROMETTANT autorise le BÉNÉFICIAIRE ou toutes personnes physiques ou morales qu'il lui plaira de se substituer, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'obtention du permis de construire valant permis de démolir permettant la réalisation des constructions telles qu'indiquées ci-dessus.

...) »

3°) Qu'aux termes d'une promesse de vente, reçue par mes soins le 26 décembre 2024,

Madame Laurence Mireille OREMPULLER, née à NEGREPELISSE (82800) le 2 avril 1966, et Monsieur Philippe Olivier OREMPULLER, né à NEGREPELISSE (82800) le 3 janvier 1969 ;

Ont conféré à la société dénommée **SOCIETE OLIVIER DUBOIS**, dont le siège est à GARGAS (31620) 485 chemin de la Bourdicole, identifiée au SIREN sous le numéro 821940137 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE.

Ayant la faculté de se substituer toute personne physique ou morale qu'il lui plairait,

La faculté d'acquérir si bon lui semble, le **BIEN** ci-dessous identifié :

Sur la commune de **SAINT-ETIENNE-DE-TULMONT (82410)**,
Lieudit Brugues Nord

Quatre parcelles de terrain non bâties.

Figurant à la matrice cadastrale savoir :

Section	N°	Lieudit	Surface
AE	73	BRUGUES NORD	00 ha 03 a 15 ca
AE	123	BRUGUES NORD	00 ha 27 a 11 ca
AE	143	BRUGUES NORD	03 ha 14 a 97 ca
AE	145	186 RTE D'ALBIAS	06 ha 75 a 95 ca
			Total surface : 10 ha 21 a 18 ca

4°) Qu'aux termes dudit acte, il a notamment été stipulé ce qui suit littéralement retranscrit :

« (...

11°) Obtention d'un permis de construire

Règles générales : La réalisation des présentes est soumise à l'obtention par le **BENEFICIAIRE** d'un permis de construire exprès devenu définitif et exécutoire (purgé de tout recours et droit de retrait) et autorisant sur le **BIEN** objet de la présente convention, l'opération suivante :

Construction de trois ateliers mécaniques :

- le premier couvrant une surface d'environ 1.500 m² à usage : d'expertise, lavage, nettoyage, cabines photo,

- le deuxième couvrant une surface d'environ 1.500 m² à usage : de mécanique, peinture, débosselage, bureau,

- le troisième couvrant une surface d'environ 800 m² à usage de : mécanique rapide, showroom de vente.

L'emprise des bâtiments est de 4.055 m².

La surface perméable :

** de la voirie est de 53.702 m²*

** des stationnements est de 57.792 m²*

Les espaces verts couvrent une surface de 12.741 m².

Le nombre de places de stationnement est le suivant :

- 4.249 dont 664 utilitaires

- 69 places à usage du personnel

- 65 places affectées à l'atelier méca ERP

- 101 places pour la location.

L'ensemble du parc devant être couvert de panneaux photovoltaïques.

Le tout tel que matérialisé sur le plan établi par le cabinet AUGUSTA Ingénierie, dont le siège est à LAMONTJOIE (47310), 3 route d'Astaffort, le 13 juillet 2022, demeuré ci-annexé.

Au sens de la présente promesse, un permis est exécutoire dans les conditions fixées par le code de l'urbanisme et lorsque le démarrage des travaux est autorisé au titre des législations indépendantes de l'urbanisme (code de l'environnement, code forestier, code du patrimoine, code rural, etc...).

D'ores et déjà, le PROMETTANT autorise le BÉNÉFICIAIRE ou toutes personnes physiques ou morales qu'il lui plaira de se substituer, à effectuer toutes

les démarches nécessaires à l'obtention du permis de construire valant permis de démolir permettant la réalisation des constructions telles qu'indiquées ci-dessus.

...») »

5°) Qu'en conséquence, la société dénommée **SOCIETE OLIVIER DUBOIS** ou toute personne physique ou morale qu'il lui plairait de se substituer, est autorisée à déposer toute demande de permis de construire valant permis de démolir permettant la réalisation d'un projet sur l'ensemble des parcelles désignées ci-dessus.

EN FOI DE QUOI, j'ai délivré la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

**Maître Grégoire PETUAUD-
LETANG**

Fait à BALMA

Le 03 avril 2025

